SAGE DU BASSIN VERSANT DU LOIR

Commission Locale de l'Eau
25 mars 2021 à Morée

Compte-rendu de réunion

Le 25 mars 2021, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant du Loir s'est réunie à Morée sous la présidence de M. Alain BOURGEOIS, et dans le respect des consignes sanitaires.

Liste de présence : cf. Annexe 1

- **COLLEGE DES ELUS (collège n°1)** – 11 présents et 1 représenté (12/40)
- **COLLEGE DES USAGERS (collège n°2)** – 7 présents et 3 représentés (10/20)
- **COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (collège n°3)** – 1 présent et 1 représenté (2/19)

Soit un total de 24 membres présents et représentés sur un total de 79 membres de la Commission Locale de l'Eau.

Liste des membres excusés : 27 membres sont excusés. Cf. Annexe 2

Ordre du jour :

1. Présentation du SAGE – accueil des nouveaux élus
2. Élection d'un Vice-président et des membres du Bureau représentant le collège des collectivités (places vacantes), et mise en place des commissions thématiques
3. Avis sur le projet de renouvellement et extension de la Carrière des Jaunières, Durtal (49)
4. Présentation de la feuille de route validée par le Bureau du 19/09/2019 avec point sur les missions d'animation de la CLE du SAGE
5. Etat d'avancement des études menées dans le cadre du SAGE
6. Questions diverses

INTRODUCTION

La séance débute à 14h05.
M. BOURGEOIS, Président de la CLE, remercie les participants présents et énonce la liste des personnes excusées (cf. Annexe 2).

M. BOURGEOIS propose une minute de silence à la mémoire de M. Jean WEIL, anciennement membre de la CLE en tant que président de l'Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe.

M. BOURGEOIS rappelle le contexte de cette séance, suite à l'année 2020, au contexte sanitaire et à la tenue des élections municipales.
Il présente Mme JAOUEN, nouvelle animatrice de la CLE du SAGE Loir, en poste depuis le 26 janvier 2021.

M. BOURGEOIS annonce l'ordre du jour et le point n°1.

ORDRE DU JOUR N°1 : PRESENTATION DU SAGE – ACCUEIL DES NOUVEAUX ELUS

Mme JAOUEN effectue un rappel sur la procédure Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le territoire du bassin du Loir en particulier, et un bref rappel du contenu du SAGE et du rôle de la CLE.

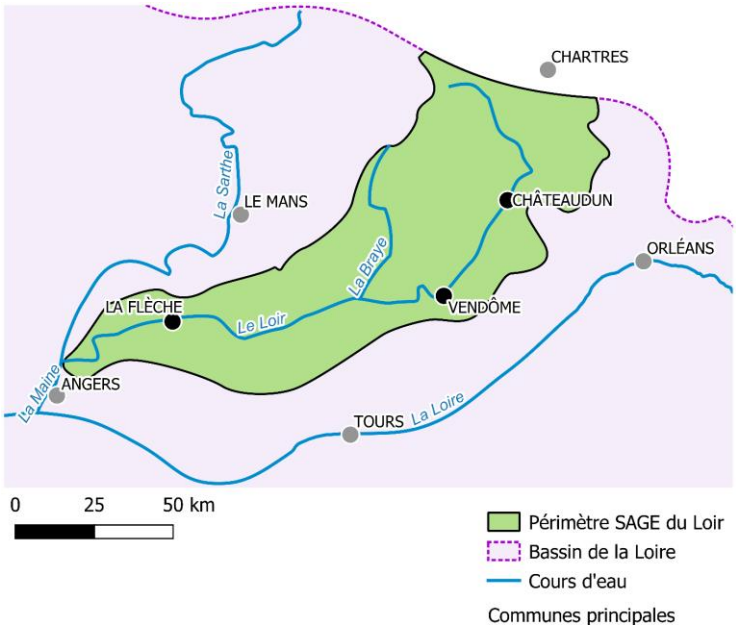

Territoire du SAGE du Loir *(7 160 km² soit 4 fois la superficie moyenne d'un SAGE en France)*

Mme JAOUEN indique que la Préfecture de la Sarthe a émis un nouvel arrêté préfectoral de composition de CLE le 24/03/21, portant renouvellement partiel des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eau « LOIR » - modification n°2 [Arrêté préfectoral n° DCPPAT 2021-0061 du 24 mars 2021]. Ce document est disponible sur le site internet du SAGE du Loir.

M. GOUACHE (Chambre d'agriculture 28) indique qu'à l'instar de la nappe de Beauce, une étude sur la nappe de la Craie va débuter. Elle concernera une partie du Loir. Le Département 28 porte l'étude, le BRGM sera le prestataire.

M. D'ANDIGNE (CADVIL) indique qu'un forum sur le projet de SDAGE révisé se tient actuellement. Il est possible de s'inscrire sur le site de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Cette présentation générale permet d'apprendre beaucoup de choses intéressantes.

Mme JAOUEN informe la CLE qu'il est prévu que l'avis sur les projets de SDAGE et de PGRI révisés soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

ORDRE DU JOUR N°2 : ÉLECTION D'UN VICE-PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU REPRESENTANT LE COLLEGE DES COLLECTIVITES (PLACES VACANTES), ET MISE EN PLACE DES COMMISSIONS THEMATIQUES

M. BOURGEOIS annonce le point n°2.

Mme JAOUEN présente le déroulement des élections selon les règles de fonctionnement de la CLE du SAGE.
Des élections municipales ont eu lieu en 2020. Les règles de fonctionnement de la CLE ne prévoyant pas de réélection à la suite de changements de membres du collège, le président et les vice-présidents n'ayant pas perdu le mandat en vertu duquel ils siégeaient conservent leur mandat au sein de la CLE du SAGE du Loir.
Concernant les membres du bureau, les règles de fonctionnement ne prévoient pas non plus de disposition de réélection partielle.
Pour les sièges vacants de nouvelles élections partielles peuvent avoir lieu selon les règles habituelles prévues.
Les règles de fonctionnement ne demandent pas de quorum pour ces élections.

- ✓ Election d'un Vice-président au poste vacant :

Au nombre de quatre, les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président, à savoir à la majorité des membres présents ou représentés au sein du collège des élus. Dans la mesure du possible, les règles proposent d'élire un représentant par département ou secteur géographique.

Un membre du 1er collège de la CLE se présente comme candidat au siège de Vice-président :

- **M. Martial LECOMTE**, Maire de Marolles-les-Buis (Eure-et-Loir)

Avant le vote, un tour de table des personnes présentes à la séance est effectué.

M. LECOMTE se présente, il est Maire de Marolles-les-Buis (Eure-et-Loir), Vice-président du SMAR Loir 28 et Vice-président de la Communauté de communes Terres de Perche.

M. BOURGEOIS propose de procéder à un vote à main levée. L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

Pour rappel, conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, seuls les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs regroupements et des établissements publics locaux (collège n°1) peuvent participer au vote.

Nombre de délégués du collège n°1 en exercice : 40

Nombre de délégués présents : 11

Nombre de personnes représentées par mandat : 1

M. Martial LECOMTE est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. Martial LECOMTE remplace donc M. Philippe GAUCHERON (Maire de Varize, Eure-et-Loir), qui n'était plus membre de la CLE.

En conséquence, la vice-présidence de la CLE du SAGE Loir est assurée par :

- M. Philippe CHAMBRIER (Adjoint au maire de Vendôme – Loir-et-Cher) ;
- M. Claude JAUNAY (Vice-président de la Communauté de communes du Pays fléchois – Sarthe) ;
- M. Martial LECOMTE (Maire de Marolles-les-Buis – Eure-et-Loir ;
- M. Jean-Michel LEQUIPPE (Conseiller municipal de Couesmes – Indre-et-Loire).

✓ <u>Recomposition partielle du Bureau de la CLE</u> :

Depuis la CLE précédente du 19 février 2019, deux places restaient vacantes au Bureau au sein du 1er collège. Deux autres places ont été libérées suite aux élections municipales, les personnes concernées n'étant plus membres de la CLE.

M. LECOMTE, élu en tant que Vice-président, fait d'office partie du Bureau, ce qui porte le total de places vacantes à 3.

Un appel à candidature a été envoyé par courriel en amont de la séance. M. Alain BOURGEOIS demande aux membres du 1er collège si certains souhaitent se présenter.

Les candidats sont les suivants :

- **M. Patrick MARTIN**, Maire de Mottereau (Eure-et-Loir), *Candidature déclarée avant la séance,*
- **M. Patrick JEANNE**, Conseiller municipal de Bonneval (Eure-et-Loir), *Candidature déclarée en séance,*
- **M. Laurent BOREL**, Maire de Saint-Jean Froidmentel (Loir-et-Cher), *Candidature déclarée en séance,*

M. BOURGEOIS propose de procéder à un vote à main levée. L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

Les trois candidats au Bureau sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés.

La composition du 1er collège du Bureau est donc la suivante :

Titre	Nom	Prénom	FONCTION	Dép.
Monsieur	**BOREL**	Laurent	Maire de Saint-Jean Froidmentel	41
Monsieur	**BOURGEOIS**	Alain	Président de la Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois	41

Monsieur	**CHAMBRIER**	Philippe	Adjoint au maire de Vendôme	41
Monsieur	**DHUY**	Dominique	Maire de Nourray	41
Monsieur	**HALAJKO**	Alain	Adjoint au maire de Meslay	41
Monsieur	**JAUNAY**	Claude	Vice-président de la Communauté de Communes du Pays Fléchois	72
Monsieur	**JEANNE**	Patrick	Conseiller municipal de Bonneval	28
Monsieur	**LECOMTE**	Martial	Maire de Marolles-les-Buis	28
Monsieur	**LEQUIPPE**	Jean Michel	Conseiller municipal de Couesmes	37
Monsieur	**LESSCHAEVE**	Marc	Vice-président de la Communauté de Communes Sud Sarthe	72
Monsieur	**MARTIN**	Patrick	Maire de Mottereau	28
Monsieur	**TRICOT**	Jean-Paul	Adjoint au maire du Lude	72

La composition des 2ème et 3ème collèges n'est pas modifiée.

- ✓ <u>Mise en place des commissions thématiques et groupes de travail :</u>

M. BOURGEOIS rappelle que les commissions sont présidées par les Vice-présidents de la CLE du SAGE.

La proposition de commissions et groupes de travail faite à la CLE est la suivante :

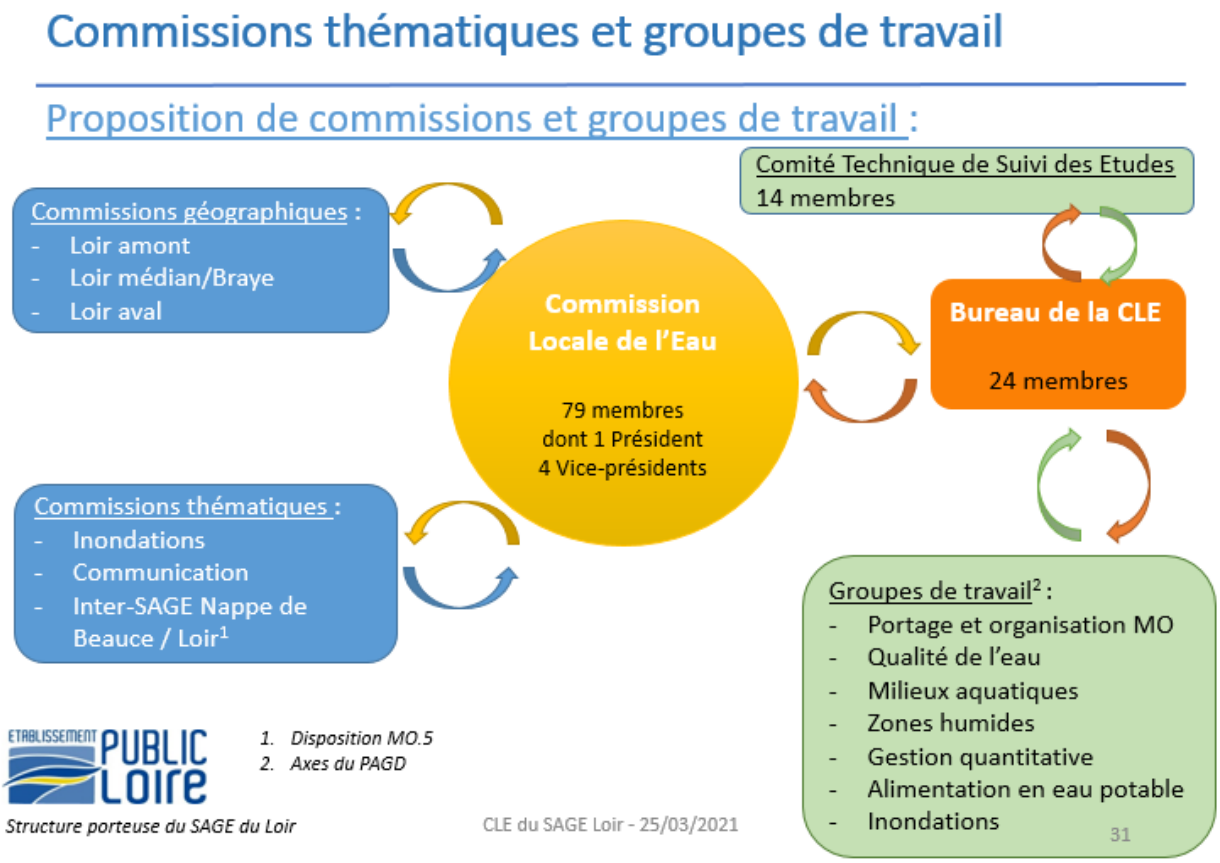

Cette proposition intègre les modifications suivantes :

- réinscription de la commission thématique inter-SAGE Nappe de Beauce/Loir, conformément au PAGD du SAGE,

- groupes de travail sur l'ensemble des axes du PAGD, certains axes n'étant pas couverts par le passé.

Suite à une question, il est précisé que les membres des groupes de travail ne sont pas nécessairement des membres du Bureau : il peut s'agit de n'importe quel membre de la CLE, ou encore de personnes extérieures à la CLE.

Aucune remarque n'est faite sur cette proposition.

M. BOURGEOIS propose de valider cette proposition.

La proposition de commissions et groupes de travail est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR N°3 : AVIS SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DE LA CARRIERE DES JAUNIERES, DURTAL (49)

Mme JAOUEN présente le dossier de projet de renouvellement et d'extension de la carrière des Jaunières à Durtal (49), ainsi que les effets potentiels sur les enjeux eau.

M. BOURGEOIS demande quel usage est fait de ces matériaux.
M. LIGLET (UNICEM) répond qu'il s'agit d'une briqueterie locale.
M. FONTAINE précise que l'entreprise produit des tommettes.

M. CHAMBRIER demande quelle est la nature des produits utilisés pour la remise en état.
Mme JAOUEN répond qu'il s'agit de matériaux inertes et de la terre végétale précédemment stockée.

Mme GILLE-AYBES demande quelles sont les essences d'arbres coupés.
M. D'ANDIGNE (CADVIL), qui habite proche du site, répond qu'il s'agit de pins et de mauvais feuillus (chênes qui que ne se développent pas du fait de la nature du sol). Les boisements sont clairsemés.

M. LECOMTE demande si l'entreprise est connue, car il a déjà eu une expérience malheureuse concernant la remise en état d'un site après exploitation.
M. BOURGEOIS remarque que la carrière a été reprise deux fois.
M. LIGLET (UNICEM) répond qu'il s'agit d'une entreprise familiale qui connait son travail.
M. CHAMBRIER rappelle de plus que la remise en état du site sera effectuée progressivement tout au long de l'exploitation.

Mme MANCEAU (Chambre d'agriculture 72) ajoute qu'il serait intéressant de replanter des essences adaptées à la nature du sol.

M. HALAJKO demande quelle sera la profondeur d'extraction.
Mme JAOUEN répond que la profondeur est de 8m. Elle rappelle qu'il n'y a pas de présence de nappe.

M. BOURGEOIS propose de procéder au vote.

➲ **Au regard de l'analyse du dossier, la Commission Locale de l'Eau émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de renouvellement d'autorisation d'exploitation avec l'observation suivante :**
- ***Préciser les modalités de suivi de la qualité des eaux superficielles : fréquence et conséquences en cas de non-conformité***

L'avis de la CLE est annexé au compte rendu (annexe 3).

ORDRE DU JOUR N°4 : PRESENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE VALIDEE PAR LE BUREAU DU 19/09/2019 AVEC POINT SUR LES MISSIONS D'ANIMATION DE LA CLE DU SAGE

M. BOURGEOIS annonce le point n°4.

Mme JAOUEN rappelle ce qu'est la feuille de route et de la raison pour laquelle elle est à nouveau présentée ce jour. Elle rappelle la composition de la cellule d'animation de la CLE. A ce jour l'ambition du SAGE est supérieure aux moyens humains disponibles au sein de la cellule d'animation de la CLE, ce problème ayant été identifié dès 2015 dans le PAGD, et ciblé à nouveau en 2019 dans la feuille de route du SAGE.

M. DHUY demande comment sont financées les actions du SAGE et de la cellule d'animation. La CLE a-t-elle un budget à voter ?
Mme JAOUEN répond que la CLE décide du programme d'actions à mener mais ne vote pas de budget car elle ne dispose pas de personnalité juridique. Le portage du SAGE étant assuré par l'Etablissement public Loire, c'est ce dernier qui finance les postes (1.5 ETP) et actions de la cellule d'animation du SAGE du Loir. Pour l'animation et les actions de communication, il perçoit une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et des contributions des Régions concernés. Ces dernières ne souhaitant pas voir augmenter leur contribution, les modalités de financement établies à ce jour ne permettent donc pas le recrutement d'un second animateur SAGE du Loir.

M. CHAMBRIER a trouvé appréciables les films réalisés il y a quelques temps (volet communication), et indique que c'est une bonne chose à renouveler.

M. D'ANDIGNE aborde la question de la problématique du phosphore notamment à régler au droit des stations d'épuration des eaux usées. 39% des STEU ne seraient pas conformes.

ORDRE DU JOUR N°5 : ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES MENEES DANS LE CADRE DU SAGE

M. BOURGEOIS annonce le point n°5.

Mme JAOUEN informe la CLE des études en cours, évoque les études à venir, et rappelle le rôle essentiel de l'ensemble des acteurs du territoire.
La Commission inondation du 1er avril 2021 traitera de l'étude sur les Zones d'expansion des crues (ZEC).

M. LIGLET (UNICEM) indique que des études hydrauliques sont réalisées en amont des exploitations, et que l'UNICEM disponible pour apporter ces éléments.

M. CHAMBRIER rappelle qu'il y a quelques années les retenues collinaires étaient mal vues. Cela a changé, et il espère qu'il en sera de même pour les ZEC. Il souhaite que cette étude ZEC ne reste pas dans les dossiers, les ZEC pouvant constituer des réserves en eau ainsi que sauver des villes.

M. HALAJKO intervient sur l'entretien du Loir qui est selon lui est inquiétant, car le syndicat sur son territoire a été supprimé au profit de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois. Il faut rappeler aux riverains qu'ils doivent entretenir leurs berges. Des arbres se trouvent parfois au niveau des vannages, et il y a un problème d'ilot en amont d'un pont dans Vendôme. Il est important de s'attaquer à ce problème et de nettoyer.
M. HALAJKO indique qu'il est favorable aux retenues collinaires qui ont un impact favorable sur les crues, la pollution, l'aspect réserves incendies.
M. CHAMBRIER précise que l'alimentation en eau potable de Vendôme est effectuée à environ 40% par l'eau du Loir.
M. HALAJKO est favorable au maintien des vannages pour lutter contre l'eutrophisation. Il indique qu'il serait possible d'y mettre des microcentrales afin d'éviter d'avoir des déboisements (fabrication des pellets).
M. DHUY ajoute que la réglementation amène à ce que plus rien ne se fasse car il faut une autorisation pour enlever un arbre.
M. CHAMBRIER répond que ce n'est pas le cas.
M. HALAJKO ajoute qu'il est effectivement possible de faire des choses. Il y a des possibilités, mais il faut effectuer des demandes, ce qui implique une difficulté supplémentaire.
M. JEANNE intervient sur les autres problèmes du cours d'eau, au-delà des arbres.
M. HALAJKO rappelle que la sécheresse est un vrai sujet. Les cours d'eau sont très bas car il y a eu peu de pluviométrie ces derniers mois. Les retenues permettraient de régler ces problèmes. Les pluies actuellement font que les cours d'eau montent vite, à cause de l'imperméabilisation et des eaux de drainage. Il souhaite que les agriculteurs puissent réutiliser leurs eaux.

ORDRE DU JOUR N°6 : QUESTIONS DIVERSES

Mme JAOUEN présente le calendrier de la CLE pour les mois à venir :

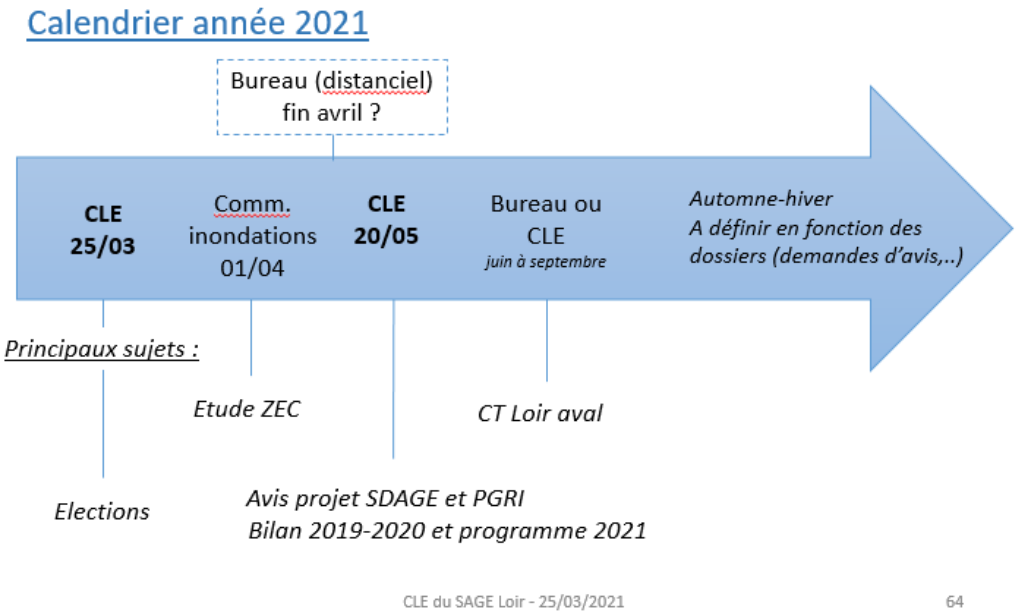

La question du lieu de tenue de la prochaine CLE est posée. Certains participants souhaiteraient le sud (secteur de La Flèche), d'autres le nord (secteur de Bonneval).
Mme JAOUEN répond que la prochaine CLE pourrait se tenir en visioconférence, ou bien dans une autre salle.
M. BOURGEOIS ajoute qu'une salle pourra être choisie par exemple dans le secteur de Château-du-Loir.

M. BOURGEOIS remercie Mme JAOUEN pour l'organisation et l'animation de la séance de CLE. Il demande aux participants si la méthode de travail actuelle leur convient, et s'ils souhaitent poursuivre de la même façon.
Personne n'émet d'objection ou de remarque.

M. HALAJKO aborde le sujet de la cartographie des cours d'eau dans le 41 : tout semble remis en cause, il faut tout reprendre à nouveau alors beaucoup de temps a été passé. Le monde agricole y est opposé.
M. BOURGEOIS ajoute qu'il y a des classements de certains fossés en cours d'eau alors qu'ils sont en eau quelques jours par an.
M. CHAMBRIER ajoute qu'une expertise de tous ces milieux avait été promise. C'est un problème aujourd'hui de ne pas avoir un classement final. De plus, il y a une grande disparité entre les départements sur les cartes de classification. M. CHAMBRIER évoque l'exemple d'un maire qui a eu une amende pour avoir traité un fossé. Il précise qu'il reste toutefois possible de revenir sur le classement en cours d'eau.
Mme MANCEAU (Chambre d'agriculture 72) précise qu'il y a le même problème en Sarthe avec un excès de classements en cours d'eau. Elle évoque le problème de la dégradation des conditions de travail des agriculteurs et des suicides dans le monde agricole.
M. GOUACHE (Chambre d'agriculture 28) explique que la situation actuelle est due au fait que France Nature Environnement a attaqué les arrêtés qui ont été cassés, de ce fait il faut recommencer.
M. BOURGEOIS répond que les agriculteurs et les élus vont aller dans l'autre sens.
M. FETTER (Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire) répond que c'est étrange de promouvoir dans le diaporama la protection des têtes de bassin et de vouloir agir contre le classement des cours d'eau.
M. FETTER ajoute que les zones non traitées (ZNT) s'appliquent aux linéaires présents sur les cartes IGN (ensemble des réseaux hydrographiques), de ce fait le classement des cours d'eau n'est pas concerné par ce sujet. Il lui semble curieux de dénigrer la politique actuelle de ZNT au regard des objectifs en termes de qualité de l'eau. Par ailleurs la différence entre fossé et cours d'eau est bien définie.

M. CHAMBRIER indique qu'il y a 3 critères qui définissent les cours d'eau. Il faut expertiser afin d'éviter des difficultés ultérieures. Il rappelle le besoin d'aller sur le terrain.
M. GOUACHE (Chambre d'agriculture 28) insiste sur le besoin de concertation.
Mme COURCELAUD (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) intervient pour indiquer que les questionnements posés doivent être traités dans le cadre des études évoquées précédemment. Il faut utiliser les études concrètes pour trouver des solutions consensuelles, et éviter de mélanger les sujets. L'étude HMUC incluant l'aspect changement climatique, l'étude sur les nappes baissières et sur les têtes de bassin vont apporter des réponses.
Mme COURCELAUD (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) ajoute qu'il est essentiel de préserver les têtes de bassins, qui fonctionnement comme des éponges avec un impact sur la ressource. De plus, le changement climatique va impacter à la baisse les réserves d'eau souterraines, d'où le besoin de travailler sur ce sujet.

M. BOURGEOIS intervient sur le fait que des études sont faites depuis des années, mais qu'il y a besoin de passer à des réalisations.

Mme COURCELAUD ajoute qu'il est important par ailleurs de distinguer des secteurs, car entre les territoires les écoulements par exemple sont différents. L'étude Zones d'expansion des crues par exemple permet de travailler sur des cas concrets sur le terrain.

M. GOUACHE (Chambre d'agriculture 28) indique que l'étude de la nappe de la Craie doit être transposable au territoire voisin. L'instauration d'une zone de répartition des eaux (ZRE) peut permettre d'harmoniser les prélèvements.

La séance est levée à 15h50 par M. BOURGEOIS.

ANNEXE 1 : Liste de présence

COLLEGE DES ELUS (collège n°1) – 11 présents + 1 représenté (12) /40					
Titre	**Nom**	**Prénom**	**FONCTION**	**PRESENT**	**MANDAT**
Monsieur	BIZERAY	Jean-Claude	Maire de Saint-Biez-en-Belin	X	
Monsieur	BOREL	Laurent	Maire de Saint-Jean Froidmentel	X	
Monsieur	BOURGEOIS	Alain	Président de la Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois	X	de M. Jean-Jacques GIRARD
Monsieur	CHAMBRIER	Philippe	Adjoint au maire de Vendôme	X	
Monsieur	DHUY	Dominique	Maire de Nourray	X	
Monsieur	FONTAINE	Alain	Conseiller municipal de Montval-sur-Loir	X	
Madame	GILLE-AYBES	Marie-Dominique	Conseillère de la commune de La Chartre-sur-le-Loir	X	
Monsieur	HALAJKO	Alain	Adjoint au maire de Meslay	X	
Monsieur	JEANNE	Patrick	Conseiller municipal de Bonneval	X	
Monsieur	LECOMTE	Martial	Maire de Marolles-les-Buis	X	
Monsieur	LEQUIPPE	Jean Michel	Conseiller municipal de Couesmes	X	

COLLEGE DES USAGERS (collège n°2) – 7 présents + 3 représentés (10)/20					
Titre	**Nom**	**Prénom**	**FONCTION**	**PRESENT**	**MANDAT**
Monsieur	MANCEAU	Jacqueline	Chambre d'agriculture de la Sarthe	X	

Monsieur	GOUACHE	Jean-Michel	Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir	X	de la Chambre d'Agriculture du Loiret
Monsieur	BOURGET	Thibaut	France Nature Environnement Centre Val de Loire	X	
Monsieur	D'ANDIGNE	Yves	Association CADVIL	X	de l'Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe
Monsieur	DORLENCOURT	Francis	Sarthe Nature Environnement	X	
Monsieur	FETTER	Pierre	Association des Fédérations de Pêche Centre Val de Loire	X	de la FDPPMA de la Sarthe
Monsieur	LIGLET	Eric	UNICEM Pays-de-la-Loire	X	

COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (collège n°3) – **1 présent + 1 représenté (2)/19**					
Titre	**Nom**	**Prénom**	**FONCTION**	**PRESENT**	**MANDAT**
Madame	COURCELAUD	Maud	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	X	de la DREAL Pays-de-la-Loire

Autres participants :

PERSONNES ASSOCIEES				
Titre	**Nom**	**Prénom**	**FONCTION**	**Présence**
Madame	JAOUEN	Marie	Etablissement public Loire	X
Monsieur	BOISGARD	Laurent	Etablissement public Loire	X
Monsieur	WEBER	Jonas	Communauté d'agglomération Territoires Vendômois	X

ANNEXE 2 : Liste des membres excusés (27)

1er collège :	
Monsieur Xavier AUBRY	Adjoint au maire de Loir-en-Vallée
Monsieur François BOUSSARD	Conseiller départementale du canton du Lude
Madame Sylvie CHIRON-PESNEL	Maire de Huillé-Lézigné
Monsieur Jean-Jacques GIRARD	Président de la C.C Anjou Loir et Sarthe ou son représentant
Monsieur Denis GOUSSU	Maire de Neuvy-en-Dunois
Monsieur Patrick GREGORI	Maire de Ceton
Monsieur Pascal GUDIN	Conseiller départemental du Loiret
Monsieur André GUERANT	Adjoint au maire de Vibraye
Madame Béatrice LATOUCHE	Conseillère régionale des Pays-de-la-Loire
Monsieur Patrick MARTIN	Maire de Mottereau
Monsieur Nooruddine MUHAMMAD	Conseiller départemental du canton de Tiercé
Monsieur Jean-François PLAZE	Vice-président de Chartres Métropole
Madame Chantale RAMAUGE	Conseillère de la commune de Mayet
Monsieur Jean-Paul ROBERT	Maire de Beaumont-Louestault
2ème collège :	
Monsieur le Président, ou son représentant	Chambre d'Agriculture du Loiret
Monsieur le Président, ou son représentant	Centre National de la Propriété Forestière Centre Val de Loire
Monsieur le Président, ou son représentant	Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe
Monsieur le Président, ou son représentant	Chambre de commerce et d'industrie de la Région Centre Val de Loire
3ème collège :	
Monsieur le Président, ou son représentant	Centre Régional de la Propriété Forestière Centre Val de Loire
Monsieur le Directeur, ou son représentant	DDT de la Sarthe
Monsieur le Directeur Départemental ou son représentant	DDT de l'Orne
Monsieur le Directeur Départemental ou son représentant	DDT d'Eure et Loir
Monsieur le Directeur Départemental ou son représentant	DDT du Loir et Cher

Monsieur le Directeur Départemental ou son représentant	DDT du Loiret
Monsieur le Directeur Régional, ou son représentant	DREAL des Pays de la Loire
Madame la Préfète d'Indre et Loire, ou son représentant	Préfecture de l'Indre et Loire
Monsieur le Sous-Préfet de Vendôme, ou son représentant	Sous-Préfecture de Vendôme

ANNEXE 3 : Avis projet de renouvellement/extension de carrière à Durtal (49)

Le jeudi 25 mars 2021

Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire
Bureau des procédures environnementales et foncières
Place Michel Debré
49 934 ANGERS CEDEX 9

Nos Réf : *AB/MJ (001-21)*

Objet : ICPE – Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la Carrière Les Jaunières Terres cuites des Rairies - Dossier n°AEU_49_2020_90

Monsieur le Préfet,

Le 22 février 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin du Loir sur le dossier déposé par la société « Terres cuites des Rairies » en vue du renouvellement et de l'extension de la carrière Les Jaunières à Durtal (49).

Ce dossier a été présenté ce jour en séance plénière et analysé au regard des enjeux de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. J'ai le plaisir de vous informer que la Commission Locale de l'Eau a émis un **avis favorable** sur ce projet avec l'observation suivante :

- *Préciser les modalités de suivi de la qualité des eaux superficielles : fréquence, et conséquences en cas de non-conformité.*

Je vous remercie de l'attention que vous pourrez porter à cet avis et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président de la CLE
du SAGE du bassin du Loir

Alain BOURGEOIS

Structure porteuse
ETABLISSEMENT PUBLIC Loire
www.eptb-loire.fr

Cité administrative (bâtiment M)
15 bis rue Dupetit-Thouars
49047 ANGERS CEDEX
Mail : contact@sage-loir.fr
Tél. : 06.85.24.41.62